

Règlement Concours Carpe BRL 2018

Une participation de 40€* par participant, soit 80euros par équipe, est demandée à l'engagement (aucun règlement ne sera remboursé sans motif valable).

Les équipes seront réparties sur le secteur après tirage au sort du poste.

Toute équipe non présente lors du tirage au sort se verra attribuer un poste restant.

6 cannes par équipe maximum.

Clôture des inscriptions le 19 septembre 2018.

Déroulement de la rencontre :

Le samedi 29 septembre 2018 :

- 8h00 : Accueil des équipes le long du canal Philippe Lamour, sur le poste des commissaires à proximité du pont de la nationale 113 reliant Bellegarde à Arles. Petit déjeuner offert aux participants.
- 8h30 : Briefing
- 9h00 : Tirage au sort des postes.
- 11h00 : Début de la pêche.

Le dimanche 30 septembre 2018 :

- 11h00 : Arrêt de pêche et attente du passage des commissaires
- 13h00 : Apéritif et remise des prix.
- 14h00 : Repas offert pour les participants.

Les interdictions :

- Interdit de garer les véhicules coté canal.
- Bateau amorceur.
- Baignade.
- Eches animales.
- Graines non cuites.
- Feux au sol et barbecues.
- Se faire aider par une personne hors équipe.
- L'abus d'alcool.
- Barque.

L'AAPPMA « Les Lacs Bellegardais » décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement.

Les obligations :

- Permis de pêche.
- Tapis de réception (mouillé pour les prises).
- Un poisson maxi par sac de conservation (5 sacs minimum par équipe).
- Respect du poisson lors de la manipulation.
- Montage au cheveu uniquement (avec hameçon simple).
- Seules les pêches de type plombée seront autorisées.
- La sortie du poisson devra s'effectuer sur le poste.
- Tout animal domestique devra être attaché.
- La présence d'un des deux pêcheurs est obligatoire sur le poste.
- Après l'épreuve, les postes doivent rester propres.
- Un adulte par équipe.

Toutes négligences seront sanctionnées par la non comptabilisation de la prise.

L'AAPPMA « Les Lacs Bellegardais » se réserve le droit d'exclure tout participant en cas de non-respect du règlement, du poisson et des autres participants, ou pour toutes conduites répréhensibles.

En cas de grosses intempéries, le concours pourra être reporté à une date ultérieure

Pour tous renseignements :

Tony : 06-17-30-39-75